

**UNICEF Maroc lance un appel à Consultation nationale**

**pour l’analyse de la santé environnementale des enfants au Maroc**

**1. Contexte et justification**

Le changement climatique et la dégradation de l'environnement menacent d'anéantir les progrès en matière de survie, de santé et de bien-être des enfants et des adolescents. Dans le monde entier, les enfants sont confrontés à une multitude de dangers environnementaux, tels que la pollution de l'air, de l'eau et de l’alimentation, l'exposition à des produits chimiques toxiques et des infrastructures dangereuses ainsi que les menaces liées au [changement climatique](https://www.unicef.org/environment-and-climate-change). Des investissements, de l'attention, de la volonté politique et des actions urgentes sont nécessaires pour faire face à ces menaces croissantes.

À l'échelle mondiale, 850 millions d'enfants, soit 1 sur 4, sont exposés à au moins quatre risques, chocs ou stress climatiques et environnementaux[[1]](#footnote-1). Les enfants sont physiquement, physiologiquement, socialement et économiquement les plus vulnérables et les moins aptes à survivre aux chocs causés par les aléas climatiques et l'exposition à des substances toxiques. Ils sont également les plus à risque de mourir de maladies exacerbées par la pollution et le changement climatique, telles que la pneumonie, le paludisme et la diarrhée. L'organisation mondiale de la santé (OMS) estime que 26 % des décès d'enfants pourraient être évités en s'attaquant aux risques environnementaux. En 2021, l'UNICEF a mis en place l’initiative « des environnements sains pour des enfants en bonne santé »[[2]](#footnote-2) (Healthy Environments for Healthy Children ou HEHC en anglais), qui identifie les principaux dangers affectant la santé et le développement de l'enfant à l'échelle mondiale, et propose des actions multi-sectorielles intégrées pour y remédier.

L’accent est mis, en outre, sur les dangers de l'empoisonnement au plomb chez les enfants, qui avaient déjà été souligné dans le rapport de l'UNICEF de 2020 sur le plomb[[3]](#footnote-3). Ainsi, il a été estimé qu’environ 1 enfant sur 3 a une plombémie supérieure à 5 microgrammes par décilitre (μg/dL),[[4]](#footnote-4) la plupart des enfants touchés par le plomb vivant en Afrique et en Asie dont 1,9 million d'enfants au Maroc. Les données sur la plombémie et les sources d'exposition au plomb sont rares au Maroc. Il existe, néanmoins, plusieurs réglementations sur les produits industriels pour réduire la pollution au plomb (i.e. carburants et peintures). Reconnaissant l'importance de l'exposition et de l'empoisonnement au plomb, le gouvernement marocain a répondu positivement, en août 2024, à l'invitation de l'UNICEF et de l'USAID pour rejoindre le partenariat mondial pour « un avenir sans plomb » (*Partnership for a Lead-Free Future ou PLF en anglais*).

Pour mettre en évidence l'effet des risques climatiques et environnementaux sur les enfants au Maroc, il est donc impératif de mener une analyse nationale approfondie de la Santé Environnementale des Enfants ou SEE (*Child Environmental Health ou CEH en anglais*). Cette étude permettra, d’une part, un état des lieux en termes d’exposition aux dangers environnementaux et climatiques et le poids des morbidités associées et, d’autre part, l’identification des problèmes devant être traités en priorité par le gouvernement avec l’appui des partenaires techniques et financiers. Cette étude viendra en complément de l’analyse nationale du « paysage climatique pour les enfants »[[5]](#footnote-5) (*Climate Landscape Analysis for Children ou CLAC en anglais*) déjà effectuée au Maroc en 2023/24 avec l’appui de l’UNICEF.

**2. Objectifs**

L'objectif de cette consultation est d'appuyer le gouvernement du Maroc à identifier les priorités en matière de politique de santé environnementale en réalisant une analyse approfondie des dangers et des risques climatiques et environnementaux, notamment l’exposition au plomb, ainsi que leur impact sur la santé des enfants au Maroc.

**3. Portée de l’analyse**

Il s’agira de faire un examen des études existantes dans le pays et de la littérature internationale pertinente, de mener des consultations avec les parties prenantes dans la thématique étudiée, et de présenter les résultats préliminaires de l’analyse lors d’un atelier consultatif pour leur validation et ajustements si nécessaire dans la version finale du rapport.

Le/la consultant/e suivra la note technique de l’UNICEF sur « les évaluations de la santé environnementale des enfants »[[6]](#footnote-6) et ses annexes, qui donnent les détails sur la conduite à tenir dans ce type d’étude ainsi que les sources de données et d’informations à analyser. Si besoin, des analyses et des recherches supplémentaires pourront être menées pour répondre à des questions précises et combler les lacunes éventuelles.

L’analyse de la santé environnementale de l’enfant devra couvrir les éléments suivants :

1. **Analyse des systèmes de santé du pays** : Il s'agit notamment des principales causes de morbidité et de mortalité chez les enfants, des capacités sectorielles pertinentes, des politiques existantes et des lacunes dans les cadres nationaux, des outils et des technologies de surveillance, des infrastructures de santé, du budget de la santé et des dépenses nécessaires pour traiter de manière adéquate les risques climatiques et environnementaux. Il peut également s'agir d'un résumé des programmes « Santé Environnementale des Enfants » existants dans le pays.
2. **Exposition des enfants aux dangers environnementaux et climatiques :** Il s'agit notamment d'analyser les effets sur la santé des enfants d'une série de dangers environnementaux (métaux lourds, produits chimiques toxiques, déchets dangereux, et autres dangers environnementaux), climatiques (inondations excessives, stress thermique, sécheresse, évolution des maladies à transmission vectorielle) et une combinaison des deux (pollution de l'air).
3. **Cartographie des parties prenantes et des partenaires dans le domaine de la santé environnementale et climatique :** cela inclut un large éventail de partenaires, allant du secteur public au privé, ayant de près ou de loin un lien avec la thématique (institutions gouvernementales, société civile, académie etc.).
4. **Gouvernance environnementale nationale et mondiale :** il s’agit des cadres de gouvernance, législations, réglementations climatiques et environnementales dans le pays et à l’international.
5. **Analyse visant à hiérarchiser les sujets clés en matière de SEE dans le pays sur la base de la revue documentaire et des consultations**

**4. Tâches**

Le/la consultant/e devra effectuer les tâches suivantes :

1. Préparer une note méthodologique détaillée incluant une justification claire du choix de l’approche méthodologique, ses forces et ses limites à répondre aux objectifs et à la portée de la consultance, ainsi qu’un échéancier.

2a. Faire une revue documentaire qui portera sur l’analyse des documents de travail, rapports, études, recherches, réglementations et autres cadres juridiques au Maroc. Elle inclura également des rapports globaux et régionaux tels que référencés dans la note technique.

2b. Mener des entretiens en présentiel ou en distanciel avec les principales parties prenantes au niveau national i.e. les institutions gouvernementales et internationales, les acteurs de la société civile, les secteurs privé et universitaire. Ces acteurs de la SEE seront préalablement identifiés et agrées avec l’UNICEF avant la conduite des entretiens.

2c. Consolider les résultats de la revue documentaire et des consultations dans un rapport préliminaire selon le format indiqué dans le paragraphe précédent.

3. Animer un atelier de revue et de validation du rapport préliminaire avec préparation d’une présentation Powerpoint incluant la méthodologie utilisée et une synthèse des résultats préliminaires pour partage avec les parties prenantes. Les détails logistiques et administratifs de l’atelier seront gérés directement par l’UNICEF.

4. Finaliser le rapport de l’analyse de la santé environnementale au Maroc à la lumière des discussions et recommandations validés lors de l’atelier de partage.

**5. Livrables**

Le/la consultant/e devra soumettre les livrables suivants à l’UNICEF. :

**Livrable 1 :** Note détaillée, de 10 pages maximum, détaillant la méthodologie adoptée pour conduire la consultation et atteindre les résultats escomptés tels que définis dans les termes de référence.

**Livrable 2 :** Version préliminaire du rapport de l’analyse SEE compilant les éléments collectés lors de la revue documentaire et des consultations avec les parties prenantes.

**Livrable 3 :** Rapport de l’atelier de revue et de validation du rapport préliminaire d’analyse SEE.

**Livrable 4 :** Version finale du rapport d’analyse SEE prenant en considération les recommandations issues de l’atelier de revue et de validation. Le rapport final révisé et référencé comprendra un résumé (pas plus de 4 pages) avec les principales conclusions et recommandations.

A noter que la structure du rapport d’e l’analyse, telle que recommandée dans la note technique de l’UNICEF et ses annexes sur « les évaluations de la santé environnementale des enfants », devra inclure les éléments suivants :

**1. Informations générales sur le pays :** Géographie et démographie, situation socio-économique, structure politique et de gouvernance

**2. Analyse des systèmes de santé :**

* Situation des enfants, y compris les principales causes de morbidité et de mortalité ; maladies et affections attribuables à des risques environnementaux
* Capacité sectorielle et effectifs, y compris le taux de professionnels de la santé (médecins, infirmières, sage-femmes, agents de santé communautaires) et toute information sur les connaissances existantes des professionnels de la santé en matière de SEE
* Surveillance et technologies, y compris les outils utilisés pour la déclaration régulière et/ou périodique des risques environnementaux, des décès liés à l'environnement et de la charge de morbidité chez les enfants
* Infrastructures et services de santé, y compris le nombre et le type d'établissements de soins de santé ; capacités de prévention, de détection (laboratoires) et de diagnostic, traitement des maladies liées à la SEE
* Budget et dépenses de santé

**3. Exposition des enfants aux dangers climatiques et environnementaux suivants :**

* Métaux lourds : plomb, mercure, cadmium, arsenic (*avec une analyse bien détaillée sur le plomb dans le cadre du partenariat LFP*)
* Produits chimiques toxiques : polluants organiques persistants, pesticides hautement dangereux, benzène, amiante
* Déchets dangereux : déchets médicaux, déchets électriques et électroniques, contaminations liées aux conflits, autres déchets industriels
* Pollution de l'air : qualité de l'air domestique et de l'air ambiant
* Risques liés au changement climatique (*se référer à l’analyse nationale du « paysage climatique pour les enfants » au Maroc et au rapport mondial « Des progrès menacés : Les conséquences des changements climatiques sur la santé et le bien-être des enfants »[[7]](#footnote-7)*) : stress thermique, inondations et/ou précipitations excessives, tempêtes, sécheresse, évolution des maladies, incendies de forêt

**4. Cartographie et analyse des parties prenantes et des partenariats :**

* Arrangements institutionnels et mécanisme de coordination : aperçu des principaux organismes gouvernementaux et parties prenantes engagés ou devant participer à la SEE
* Toutes les organisations de la société civile existantes (ONG, universités, associations professionnelles) engagées dans la SEE
* Tout financement potentiel du secteur public ou privé pour la SEE

**5. Résumé des programmes, politiques, cadres et initiatives existants en matière de Santé Environnementale des Enfants**

**6. Gouvernance environnementale nationale et mondiale :** indiquer si le pays est signataire de l'un des principaux cadres de gouvernance mondiale pour l'action climatique et environnementale et toute législation et réglementation nationale critique liée à cette thématique.

**7. Conclusion et recommandations :** identifier les lacunes en matière de données ou de preuves, qui doivent être comblées pour générer une meilleure image de la SEE, et les priorités stratégiques et programmatiques à moyen et long-terme lié à la santé environnementale et climatique des enfants.

**6. Durée de la consultation et calendrier de paiement**

La durée de la consultation est estimée à 38jours ouvrables sur une période maximale de 4 mois. Tous les livrables devront être écrits en français et fournis sous forme électronique.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Livrable** | **Nombre de jours** | **Période** | **% du paiement** |
| Livrable 1 : Note conceptuelle détaillée | 4 | Janvier-février 2025 | 70% |
| Livrable 2 : Rapport préliminaire de l’analyse SEE | 28 | Février-avril 2025 |
| Livrable 3 : Rapport de déroulement de l’atelier de revue et de validation du rapport | 4 | Mai 2025 | 30% |
| Livrable 4 : Rapport final de l’analyse SEE | 2 | Mai 2025 |
| **Total** | **38 jours** |  | **100%** |

**7. Supervision de la consultation**

Le/la consultant/e sera supervisé/e par l’UNICEF et travaillera en étroite collaboration avec le Ministère de la Santé et de la Protection Sociale et plus particulièrement la Direction de l’Epidémiologie et de Lutte contre les Maladies (DELM). Une réunion préliminaire de cadrage de la consultance et des réunions de suivi de l’état d’avancement seront tenues avec l’UNICEF et le MSPS tout au long du processus et à la fin de chacune des étapes de la consultance et à la demande.

Le MSPS s’engage à consacrer les ressources nécessaires, dans la limite de ses capacités afin d’assurer le bon déroulement de la prestation, mettre à disposition la documentation voulue, prendre les rendez-vous désirés par le prestataire, mobiliser sur place le personnel concerné en particulier pour la validation des livrables.

**8. Profil des candidats**

* Un diplôme d'études supérieures en santé environnementale, en santé publique, en épidémiologie, en recherche en santé ou toute autre discipline connexe.
* Minimum de 5 ans d'expérience de travail dans les domaines de la santé publique et de la santé environnementale.
* Expérience avérée dans la conception d'études et d'évaluations, et dans la conduite de recherches liées à l'environnement, à la santé environnementale, à la santé des enfants, aux polluants et/ou aux métaux toxiques.
* Compréhension des systèmes et des politiques de santé publique liés à l'environnement et à la santé au Maroc.
* Compétences en communication et/ou en animation, un atout.
* Maitrise parfaite du français parlée et écrit.

**9. Dossier de candidature**

Cet appel à consultation est ouvert aux consultants individuels nationaux. Le/la consultant/e sera recruté/e sur la base d’un contrat de prestations de services conclu avec le bureau de l’UNICEF au Maroc.

Le dossier de candidature comprendra :

1. Une offre technique avec les éléments suivants :
* Une lettre de motivation ;
* Une note méthodologique décrivant de manière synthétique la démarche qui sera suivie pour répondre aux termes de référence de cette consultation incluant un calendrier d’exécution ;
* Un CV détaillé, mentionnant les expériences antérieures dans le domaine et les compétences requises pour cette consultation ainsi que 3 références professionnelles ;
* La copie des diplômes ;
1. Une offre financière pour chacune des prestations en dirhams avec le nombre de jours estimés et le taux journalier y compris les frais de déplacement et toute autre charge liée à la réalisation des prestations.

N.B : Les honoraires doivent être en montant brut et la déclaration des impôts est à la charge du consultant.

**Tous ces documents doivent être attachés sur le système lors de la soumission.**

**Le délai de candidature est fixé au 03 janvier 2025**

**\*\*\*\* Tout dossier incomplet sera considéré comme irrecevable\*\*\*\***

**10. Evaluation des offres**

L’évaluation des dossiers de candidatures se fera par une commission constituée par des représentants de l’UNICEF et du Ministère de la Santé/DELM. L’évaluation des offres sera faite en fonction d’une pondération des Critères d’évaluation Technique et Financière.

**Phase 1 : Analyse technique comparative des offres :**

Pendant cette phase, il sera procédé à la comparaison technique des offres. Une note technique T sur 100 sera attribuée à chaque offre, sur la base du barème suivant :

|  |  |
| --- | --- |
| **Critères** | **Note (max. 100 points)** |
| Pertinence du profil du prestataire | 20 |
| Expérience et compétences du prestataire dans le secteur  | 20 |
| Qualité de la note méthodologique | 40 |
| Références | 20 |
| **Total** | **100** |

**Important :** Seront systématiquement éliminées à l’issue de cette phase toutes les offres ayant obtenu une note technique inférieure à la note technique minimale de 70 points qui représente 70% de la note maximale des offres techniques (100 points). Les offres techniques seront évaluées sur la base de leur degré de réponse aux termes de références.

**Phase 2 : Analyse financière comparative des offres :**

A l’issue de cette phase, chaque offre financière sera dotée d’une note (F) sur 100.

La note 100 sera attribuée à l’offre valable techniquement et le moins-disant. Pour les autres offres, la note sera calculée au moyen de la formule suivante :

|  |  |
| --- | --- |
| F= 100 \*Pmin/P | *P : Prix de l’offre ;Pmin : Prix de l’offre valable techniquement et le moins- disant.* |

**Phase 3 : Analyse technico-financière :**

Les notes technique (T) et financière (F) obtenues pour chaque candidat seront pondérées respectivement par les coefficients suivants :

🡪80% pour l’offre technique

🡪20% pour l’offre financière

N= 0,8 \* T + 0,2\* F

Le contrat sera adjugé à l’offre ayant obtenu la note « N » la plus élevée.

**11. Soumission des candidatures**

**Pour soumettre votre candidature, veuillez utiliser le lien suivant**

<https://secure.dc7.pageuppeople.com/apply/671/gateway/Default.aspx?c=apply&sJobIDs=577935&SourceTypeID=796&sLanguage=en-us>

Pour avoir les Termes de Référence détaillés ou pour toute question concernant cette consultation, prière de contacter Mme Dominique Brunet dbrunet@unicef.org

*Les personnes engagées dans le cadre d'un contrat de consultant ou d'un contrat individuel ne seront pas considérés comme des "membres du personnel" au sens du statut et du règlement du personnel des Nations unies et des politiques et procédures de l'UNICEF, et n'auront pas droit aux avantages qui y sont prévus (tels que les droits à congé et la couverture d'assurance médicale). Leurs conditions d'emploi seront régies par leur contrat et par les Conditions générales des contrats pour les services de consultants et de contractants individuels. Les consultants et les contractants individuels sont responsables de la détermination de leurs obligations fiscales et du paiement de tout impôt et/ou taxe, conformément à la législation locale ou à toute autre législation applicable.*

*L'UNICEF s'engage au respect de la diversité et à l'inclusion au sein de sa force de travail, encourage tous les candidats, sans distinction de sexe, de nationalité, de religion et d'origine ethnique, y compris les personnes handicapées, à postuler pour faire partie de l'organisation. Les candidatures féminines sont vivement encouragées.*

*L'UNICEF applique une politique de tolérance zéro à l'égard des comportements incompatibles avec les buts et objectifs des Nations unies et de l'UNICEF, notamment l'exploitation et les abus sexuels, le harcèlement sexuel, l'abus d'autorité et la discrimination. L'UNICEF adhère également à des principes stricts de protection de l'enfance. Tous les candidats sélectionnés devront adhérer à ces normes et principes et seront donc soumis à une vérification rigoureuse de leurs références et de leurs antécédents. La vérification des antécédents comprendra la vérification des titres universitaires et des antécédents professionnels. Les candidats sélectionnés peuvent être amenés à fournir des informations supplémentaires pour effectuer une vérification des antécédents.*

1. <https://www.unicef.org/press-releases/one-billion-children-extremely-high-risk-impacts-climate-crisis-unicef> [↑](#footnote-ref-1)
2. <https://www.unicef.org/media/91216/file/Healthy-Environments-for-Healthy-Children-Global-Programme-Framework-2021.pdf> [↑](#footnote-ref-2)
3. <https://www.unicef.org/reports/toxic-truth-childrens-exposure-to-lead-pollution-2020> [↑](#footnote-ref-3)
4. Un niveau qui peut être associé à une diminution de l'intelligence chez les enfants, à des difficultés de comportement et à des problèmes d'apprentissage, selon l'OMS, et qui appelle à l'action selon les Centers for Disease Control and Prevention (CDC) des États-Unis. [↑](#footnote-ref-4)
5. Rapport d’analyse climatique du paysage des enfants, mai 2024, UNICEF. [↑](#footnote-ref-5)
6. Note technique : évaluations de pays de la santé environnementale des enfants, octobre 2024, UNICEF. [↑](#footnote-ref-6)
7. Des progrès menacés : Les conséquences des changements climatiques sur la santé et le bien-être des enfants, juillet 2024, UNICEF. [↑](#footnote-ref-7)